



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

diabète

Question écrite n° 125576

## Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le diabète, maladie chronique, qui touche la plus grande population de patients en France. Cette maladie connaît une véritable explosion du fait principalement de l'évolution des modes de vie dans nos sociétés. En effet, le nombre de personnes en surpoids ou obèses (35 % de personnes en surpoids, 14,5 % de personnes obèses) augmente rapidement, et 10 % d'entre elles sont touchées par un diabète de type 2. En dix ans, le nombre de diabétiques est passé de 1,6 million à 2,9 millions, soit une progression de 80 %. De plus, près de 700 000 malades atteints par un diabète de type 2 sont non diagnostiqués. Cette ignorance entraîne des complications graves : cécité, infarctus, accident vasculaire cérébral, amputation des extrémités, dialyse, greffe rénale. Le coût du diabète a doublé en dix ans pour atteindre aujourd'hui 14 milliards d'euros, soit 10 % des dépenses de santé, et les complications dues au diabète représentent la majorité des coûts. Ainsi, 10 % des patients sont à l'origine de 50 % des dépenses, soit 7 milliards d'euros. Jusqu'ici, aucune campagne nationale de prévention et de dépistage ne s'est attachée à faire reculer ce fléau. L'Association française des diabétiques (AFD) reconnue d'utilité publique, a décidé de combler cette lacune et de relever ce défi de santé publique. Agissant contre le diabète depuis plus de 70 ans, elle fédère 108 associations locales et départementales, implantées sur l'ensemble du territoire national. En portant cette campagne, elle est en cohérence avec son objet social l'accompagnement des malades, leur information et la prévention. Cette action se fera en collaboration avec des partenaires institutionnels, avec lesquels ils ont bâti des relations solides et constructives, comme le ministère de la santé, DGS, INPES, CNAM, syndicats de médecins, ARS, Mutualité française, entreprises du médicament. Cette campagne est essentielle car les complications interviennent le plus souvent chez des patients diagnostiqués tardivement, qui n'ont pas eu accès à l'information. La généralisation de la prévention et du dépistage rend possible une prise en charge précoce des patients et évite ou retarde les traitements les plus lourds dus aux complications. Un diabète dépisté précocement est beaucoup moins coûteux que le traitement de ses complications. C'est pourquoi elle lui demande les intentions du Gouvernement quant au soutien de cette campagne et plus précisément quant à la labellisation de campagne d'intérêt général 2012.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Dumoulin](#)

**Circonscription :** Yvelines (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125576

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13499

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)